

DES MUNICIPALITÉS ET DES VILLES ENGAGÉES, DURABLES ET PROSPÈRES

Rencontres régionales de la ministre des Affaires municipales,
M^{me} Andrée Laforest

CAHIER DU PARTICIPANT

HIVER 2023

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamh.gouv.qc.ca.

ISBN : 978-2-550-93800-2 (PDF)

Dépôt légal – 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2023

Table des matières

Présentation	4
Aménagement du territoire	5
Questions de réflexion	5
Occupation et vitalité des territoires	6
Questions de réflexion	6
Infrastructures municipales	7
Questions de réflexion	7

Présentation

Les élu·es et élus municipaux jouent un rôle central à l'égard de la qualité des milieux de vie et du dynamisme économique des communautés. Les actions qu'ils posent en matière d'aménagement, d'occupation et de vitalité des territoires ainsi que sur le plan des infrastructures ont un effet direct sur la population.

La ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, souhaite présenter ses grandes priorités dans ces domaines d'intervention et échanger avec eux sur leurs besoins, les enjeux auxquels leurs collectivités font face ainsi que les projets à mettre de l'avant pour dynamiser les milieux de vie.

En vue de cette rencontre d'échanges entre la ministre des Affaires municipales et les élu·es et élus des régions qui se tiendra prochainement, le présent document propose quelques pistes pour lancer la réflexion.

Aménagement du territoire

Des milieux de vie de qualité à échelle humaine et répondant aux besoins des citoyennes et des citoyens

La Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire – Mieux habiter et bâtir notre territoire a été rendue publique le 6 juin 2022. Ce grand chantier collectif permettra de mieux aménager et développer notre territoire et, ainsi, d'offrir à toutes les communautés des milieux de vie de qualité, dynamiques et complets.

Notre territoire est l'une des ressources les plus précieuses sur lesquelles le Québec peut s'appuyer pour se développer à son plein potentiel. L'aménagement et l'urbanisme s'avèrent quant à eux des leviers essentiels pour mettre en valeur le caractère exceptionnel de notre territoire et pour répondre aux besoins et aux aspirations de l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

La Politique vise à préserver et à mettre en valeur les milieux naturels et les terres agricoles, ainsi qu'à façonner des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec. Pour cela, le cadre d'aménagement doit être renouvelé afin de mieux prendre en compte les enjeux d'importance auxquels le Québec fait face, tels la lutte contre les changements climatiques, l'accès au logement, la protection des terres agricoles et des milieux naturels ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Un plan de mise en œuvre de la Politique sera publié au printemps 2023 afin de concrétiser la vision proposée. Il doit entre autres présenter les modalités du renouvellement du cadre d'aménagement, notamment par le biais d'un projet de loi qui moderniserait la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Le plan de mise en œuvre prévoira également l'adoption de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire. Basées sur une approche partenariale, celles-ci contribueront à la réalisation des objectifs de la Politique et prendront davantage en compte les particularités territoriales. Elles permettront en outre de soutenir la création de milieux de vie de qualité, complets et durables, de renforcer la préservation des milieux naturels et du territoire agricole ainsi que la lutte contre les changements climatiques, en plus de favoriser le dynamisme, la vitalité économique et l'authenticité des collectivités. Le milieu municipal sera consulté, d'une part, sur le contenu de ces orientations et, d'autre part, sur les mécanismes pouvant renforcer l'approche partenariale entre le gouvernement et les municipalités régionales de comté (MRC), dans le but d'intégrer les orientations gouvernementales en aménagement du territoire aux documents de planification.

Questions de réflexion

- Considérant les enjeux relatifs au territoire auxquels le milieu municipal est confronté, quels sont les éléments à prioriser dans le renouvellement du cadre d'aménagement?
- Dans le cadre de l'adoption de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire ainsi qu'en ce qui concerne le déploiement de l'approche partenariale visant à faciliter l'intégration des orientations gouvernementales en aménagement du territoire aux documents de planification, quel rôle spécifique les préfètes et préfets des MRC pourraient-ils exercer?
- Comme les réalités géographiques, sociales, économiques et culturelles varient selon les territoires, quelles approches devraient être préconisées pour assurer une meilleure prise en compte de ces particularités régionales de même qu'une équité entre les différents territoires dans le contexte du renouvellement du cadre d'aménagement?

Occupation et vitalité des territoires

Une action plus efficace pour soutenir le développement de nos territoires

L'action des élus et élus municipaux est déterminante à l'égard du dynamisme des communautés. La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires leur permet d'être mieux outillés pour faire face aux enjeux auxquels ils sont confrontés. La présente Stratégie arrive à terme en décembre 2024; ainsi, au cours de l'automne 2023, les membres des conseils municipaux seront invités à participer au renouvellement de la Stratégie, notamment en ce qui a trait aux priorités régionales.

Le principal levier financier de la Stratégie, le Fonds régions et ruralité (FRR), sera, pour sa part, reconduit. Rappelons que le FRR comporte actuellement quatre volets :

- Le volet 1 – Soutien au rayonnement des régions;
- Le volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;
- Le volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC;
- Le volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

Également, un volet supplémentaire sera intégré au FRR pour le maintien et le développement des services de proximité; une enveloppe de 470 M\$ sera consacrée à cette mesure.

Les services de proximité sont en effet essentiels pour le maintien de la qualité de vie de la population d'un territoire. Ils agissent en faveur de la rétention des résidentes et résidents actuels, et de l'attractivité des milieux. Ainsi, ils s'inscrivent au cœur d'une stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

D'ailleurs, un service de proximité peut être défini, de manière générale, comme un service qui répond à un ou à plusieurs besoins essentiels de la communauté sur un territoire donné; son rayonnement est de nature locale et il contribue au maintien et à la vitalité de la communauté. Les services de proximité peuvent concerner différentes facettes de la vie des gens : les services de base – par exemple l'alimentation, la fourniture en énergie, l'habillement, les médicaments –, mais aussi les services culturels, les services aux entreprises de toute nature, les services touristiques, ceux en matière de sport et de loisir, etc.

Questions de réflexion

- Comment la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires pourrait-elle répondre plus efficacement aux besoins et aux priorités des territoires?
- Le Fonds régions et ruralité se décline actuellement en quatre volets. Certains de ces volets devraient-ils être améliorés ou bonifiés, au regard notamment de leurs modalités de gestion?
- À propos de la nouvelle mesure liée au maintien et au développement des services de proximité, quels pourraient être le rôle et la contribution des MRC dans sa mise en œuvre?

Infrastructures municipales

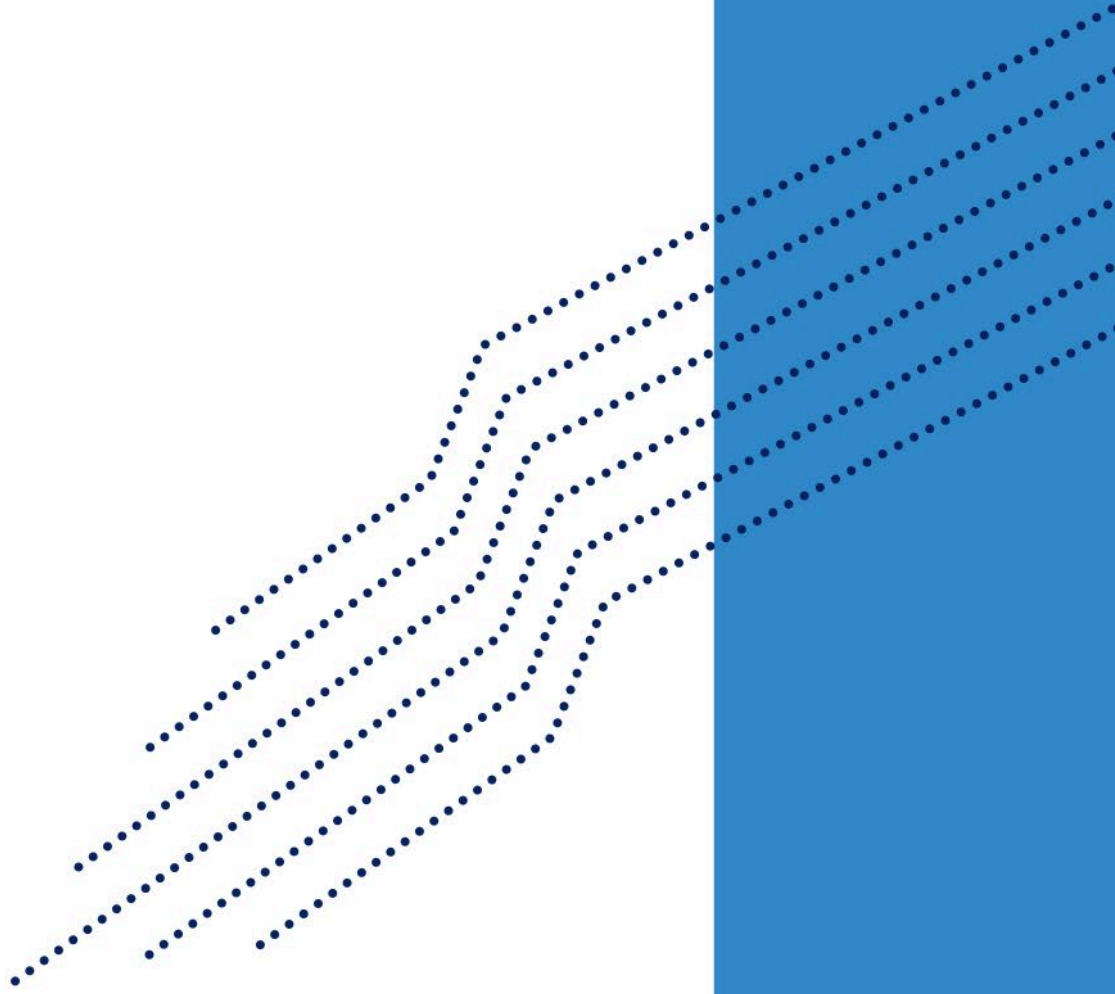
L'efficacité de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) est notamment tributaire du degré d'implication des municipalités. Leurs interventions pour améliorer la gestion de l'eau et acquérir des connaissances sur l'état de leurs actifs, année après année, contribuent directement à l'atteinte des objectifs de la SQEEP. Afin d'assurer aux municipalités un accompagnement proactif pour la réalisation de leur bilan d'eau annuel, le MAMH favorise l'amélioration en continu des outils.

Afin de tirer profit des acquis qu'engendre la SQEEP, le Ministère souhaite maintenant amener les municipalités à franchir une étape déterminante : se doter d'un plan de gestion des actifs en infrastructures d'eau (PGA). Un PGA offre à une municipalité la possibilité de mieux planifier sa gestion d'actifs de manière durable et à long terme, en couplant l'évaluation des besoins en infrastructures d'eau avec celle de leur financement. Ces estimations seront adaptées à la réalité de chaque municipalité (aux effets des changements climatiques sur leur territoire, par exemple) et leur permettront de mieux connaître leurs besoins. Grâce à la réalisation de PGA à grande échelle, le Ministère pourra également mieux prévoir l'ensemble des besoins à long terme des municipalités en infrastructures d'eau et, ainsi, mieux orienter son soutien financier et son accompagnement. Franchir le pas vers les PGA est la prochaine étape vers laquelle la SQEEP nous mènera; un groupe de travail regroupant des spécialistes en plans de gestion des actifs provenant du milieu municipal travaille d'ailleurs de concert avec le Ministère pour élaborer un guide et des outils à cet effet. Il est prévu que ces derniers soient mis à la disposition des municipalités en 2023-2024. Bien sûr, les municipalités pourront compter sur le MAMH et ses partenaires pour les accompagner dans l'élaboration de leurs PGA.

Par ailleurs, dans un contexte où les événements météorologiques s'intensifient et occasionnent notamment des inondations plus fréquemment, le Ministère a, entre autres, mis en place des bureaux de projets et un nouveau volet du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) qui permet la relocalisation de bâtiments publics. Une enveloppe globale de 345 M\$ est disponible pour lutter contre les inondations.

Questions de réflexion

- Considérant l'importance de préserver la ressource en eau, quels sont les leviers que vous jugez prioritaires à l'application des mesures et des actions décrites dans la SQEEP en vue de réduire la consommation d'eau potable et d'atteindre les objectifs?
- Comment les municipalités entrevoient-elles l'introduction des PGA dans leurs façons de faire? Quel type d'accompagnement les aiderait à réaliser un PGA?
- Considérant les inondations majeures survenues récemment, comment les municipalités et les MRC entrevoient-elles la protection de leurs ouvrages municipaux plus à risque au cours des prochaines années?
 - › Quels seraient les besoins d'accompagnement jugés prioritaires pour mieux soutenir le milieu municipal à cet effet?



*Affaires municipales
et Habitation*

Québec 